Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

AB2C, Immatriculer 985 163 831 00011

Date :
29 Mai 2024
Lieu :
L'Assemblée a lieu au siège social, 12 Couvy 35490 à Chauvigné à 20h00 heure Local

Présents :

- Mr Barths Cyril Louis François, Gérant et associé majoritaire
- Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe, Associés

Absents :

- Aucun absents à déclarer

Secrétaire de séance : Mr Cadoret Aymeric, Emmanuel Philippe

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
2. Présentation du projet d'adjonction d'activité et extension de l'objet social
3. Délibération et vote sur l''adjonction d'activité et extension de l'objet social
4. Questions diverses
5. Clôture de l'Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président de l'Assemblée, Mr Barths Cyril Louis François, ouvre la séance à 20 heure local, remercie les participants de leur présence et constate que le quorum est atteint. Il rappelle l'ordre du jour et désigne Mr Cadoret Aymeric Emmanuel, Philippe, comme secrétaire de séance.

2. Présentation du projet de modification des statuts

Le Gérant, Mr Barths Cyril Louis François, prend la parole pour présenter les modifications proposées pour la SARL. Les principales modifications sont :

- Adjonction d'activité : 5520Z - Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée + 6820A - Location de logements + Sous location professionnelle
- Mise à jour de l'article 2 dans les statuts pour l'extension de l'objet social. Nous garderons l'existant, et rajoutons : - Location de logements - Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée - Sous location professionnelle

Le gérant Mr Barths Cyril Louis François, expose le projet d'adjonction d'activité et d'extention de l'objet social (article 2 des statuts) de location d'hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée, location de logements et sous location professionnelle au sein de la société SARLAB2C. Le but de cette activité proposée aux professionnels et particuliers de souslouer un bien loué par la SARL AB2C afin de loger. AB2C en récupère les bénéfices grâce au bail civil de sous location professionnelle édité en bonne et due forme par un avocat afin de garantir aux deux parties, " la société" et " le propriétaire" le respect de la réglementation en vigueur par les lois françaises.

3. Délibération et vote sur la modification des statuts

Après la présentation, le Président, Mr Barths Cyril Louis François, ouvre la discussion sur les questions de l'associer. Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe n'a aucune question à poser.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

- ACCORD d'adjonction d'activité et extension de l'objet social
- REFUS d'adjonction d'activité et extension de l'objet social

Résultat du vote :

- ACCORD d'adjonction d'activité et extension de l'objet social - Nombre devotes pour 2 - Nombre de votes contre 0 - Nombre d'abstentions 0.
- REFUS d'adjonction d'activité et extension de l'objet social - Nombre de votes pour 0 - Nombre de votes contre 0 - Nombre d'abstentions 0.

Les résolutions sont adoptées à la majorité requise.

4. Questions diverses

Le Président invite les associés à aborder d'autres questions éventuelles mais aucune des parties n'a de questions éventuelles à aborder ce jour. Le président ajoute que l'adjonction d'activité et l'extension de l'objet social ne modifient en rien la mise en place des précédant statuts et que en accord avec les associés cette réunion permet uniquement l'ajout de l'activité et l'extension de l'objet social.

5. Clôture de l'Assemblée

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les participants et clôt la séance à 20h20 heure locale.

Signatures :
Mr Barths Cyril Louis François, Président
Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe, Secrétaire de séance

Mr Barths Cyril Louis François, Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe

Ce compte rendu est dressé pour être annexé au registre des décisions de la SARL AB2C immatriculée 985 163 831 00011 au registre du commerce et des sociétés à Rennes (35) et est conforme aux délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 mai 2024.

Fait à Chauvigné, le 29 mai 2024.

Signature Mr Barths Cyril



Signature Mr Cadoret Aymeric

